

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 29 JUIN 2026**

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

15 - OBJET : REHABILITATION DES FOURS COMMUNAUX DES VILLAGES DU ROUGET ET DES COURSES – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de deux fours traditionnels situés dans les villages du Rouget et des Courses.

Ces édifices constituent un élément important du patrimoine rural communal. Les couvertures en lauzes de schiste présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé, avec notamment des infiltrations d'eau constatées sur l'un des ouvrages, compromettant sa conservation.

Afin de préserver ce patrimoine vernaculaire et d'éviter une dégradation irréversible des bâtiments, la commune souhaite engager des travaux de réhabilitation des toitures comprenant la dépose des éléments défectueux et la réfection des couvertures en lauzes de schiste.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à :

Montant total HT : 54413.40 €

Montant total TTC : 56999.25 €

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Désignation	%	€ HT
État (DETR ou Fonds vert ou autre dispositif)	40.00%	21 765.36 €
Région Occitanie	20.00%	10 882.68 €
Département de la Lozère	20.00%	10 882.68 €
Autofinancement	20.00%	10 882.68 €
TOTAL	100.00%	54 413.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation des fours communaux des villages du Rouget et des Courses ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une aide financière de l'État à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération ;
- **SOLLICITE** une aide financière de la Région Occitanie à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération ;
- **SOLLICITE** une aide financière du Département de la Lozère à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires seront inscrit au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Le Maire,

Samuel SOULIER